



À propos de la Charte des Jardins

La Charte des jardins est une démarche citoyenne et écologique, portée par la commune de La Brillaz. Elle propose à chacun — habitant, entreprise ou association — de contribuer à la préservation de la biodiversité, directement depuis son jardin, sa terrasse ou tout espace vert.

Une initiative locale, inspirée et engagée

Inspirée par un mouvement citoyen né dans une commune genevoise, la Charte est soutenue par les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement ainsi que par plusieurs communes. À La Brillaz, elle est animée par la Commission du développement durable.

Pourquoi cette Charte ?

Parce que chaque geste compte. Favoriser la vie sauvage, laisser pousser des zones naturelles, éviter les produits chimiques ou simplement éteindre les lumières du jardin après 22h... ce sont autant de petites actions qui ont un grand impact.

En adoptant 10 bonnes pratiques simples, chacun peut transformer son espace vert en refuge pour la faune et la flore locales.

Un engagement souple et accessible

- Aucun caractère obligatoire : il s'agit d'un engagement moral, libre et évolutif
- 1 à 2 rencontres annuelles sont proposées (facultatives)
- Un groupe WhatsApp est disponible pour ceux qui souhaitent échanger

Aujourd'hui, 13 ménages et la commune participent déjà à cette démarche.

Et vous ?

Que vous soyez locataire, propriétaire, jardinier amateur, enseignant ou simple curieux, vous êtes le bienvenu !

Information complémentaire :

www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/charte-des-jardins

Renseignement et inscription :

Grégoire Lathion

nosjardinsdelabrillaz@netplus.ch

